

## BULLETIN



## MUNICIPAL

Direction-Administration :

DE LA VILLE DE  
S' CLOUD

Mairie de Saint-Cloud

## Quatre mois d'activité municipale à Saint-Cloud

Dès son élection au scrutin de juillet dernier, la nouvelle Municipalité s'est mise à l'ouvrage. Il est curieux de constater combien le public — qui a souvent le grave tort de ne pas consulter avec assez d'assiduité les affiches des panneaux de la ville — est peu au courant de ce qui se passe dans sa Mairie. Ce n'est que de loin en loin, à la faveur des réunions électorales, qu'il entend parler des travaux de ses édiles.

Il y a là une lacune à combler et le présent bulletin, en paraissant de temps à autre, permettra à nos administrés de suivre les travaux des commissions et du Conseil Municipal, d'en connaître les aspirations sociales et de participer à ses efforts. Nous partons de ce principe, que sans chercher une publicité tapageuse, il faut cependant que les contribuables sachent comment on utilise leurs deniers, pourquoi on leur demande un effort et quelles difficultés nous rencontrons sur notre route.

Saint-Cloud est une très vieille petite cité et quelques municipalités qui ont présidé à ses destinées ont trop souvent omis, dans des temps heureux, de penser à l'avenir. J'excepte M. BELMONTET qui, aidé de M. COUTUREAU père, réalisa le magnifique lotissement du Val-d'Or et enrichit prodigieusement notre ville. J'excepte aussi M. BLUM qui a doté Saint-Cloud d'un lycée, d'une salle de gymnastique, d'un bain-douche, et d'un éclairage public moderne. A part cela, trop peu a été fait depuis 1871 et la ville, incendiée par les Prussiens, fut relevée sans qu'ait été prévus son extension ni son aménagement plus moderne.

Voilà pourquoi nous nous trouvons à l'heure actuelle avec des groupes scolaires insuffisants, un réseau d'égoûts embryonnaire, une voirie défectueuse, une salle des fêtes ridiculement exigüe, un équipement sportif scolaire incomplet ! Saint-Cloud n'a pas de stade, pas d'emplacement pour exposer les collections précieuses et intéressantes que contient son musée.

Enfin, le quartier des Coteaux et les bords de Seine ont été négligés de tous temps. Il faudrait que cette partie de Saint-Cloud cessât d'être traitée en parente pauvre et que ses habitants aient un accès plus facile au centre par le prolongement du chemin de Suresnes et puissent profiter d'un bain-douche à construire dans le quartier de la Passerelle.

Tout n'est pas réalisable immédiatement : il faudra du temps pour faire de Saint-Cloud une ville qui puisse rivaliser avec son homonyme du Minnesota, mais le Conseil actuel, formé d'une équipe homogène et laborieuse, est décidé à se lancer d'une façon résolument audacieuse dans la voie des réalisations.

Mais dira-t-on, qu'a fait la Municipalité ? Qu'a-t-elle réalisé depuis fin juillet ?

Il fallait d'abord expédier les affaires courantes qui avaient été retardées pendant la période longue et troublée des élections de mai-juillet.

Le travail fut divisé et attribué à chacun selon ses compétences. Le public trouvera dans ce bulletin l'exposé de ses travaux par chacun des adjoints et je ne fais qu'énumérer l'essentiel de ce qui a été fait :

- 1° Nous avons assuré en tout premier lieu le départ des enfants en colonies de vacances;
- 2° Nous avons fait fonctionner une garderie pour les enfants qui n'avaient pu partir à la colonie;

- 3° Nous nous sommes inquiétés, dès le début d'août, d'un *supplément* de combustible pour l'hiver : nous l'avons trouvé sous forme d'une coupe de bois dans les Ardennes;
- 4° Nous avons remis en état tout le réseau d'éclairage public électrique avec repose de la ligne aérienne du quai Carnot;
- 6° Nous avons fait démolir la majeure partie des ouvrages de défense passive avant la rentrée des classes;
- 7° Nous nous sommes intéressés au sort des prisonniers et déportés et nous nous sommes sérieusement préoccupés de la grave crise du logement.

Il est impossible, dans un seul numéro, de donner au public non averti, une idée exacte de l'ampleur du travail à fournir et de la variété des questions qui se posent. Ce n'est qu'après avoir lu plusieurs de ces numéros, quand tous les problèmes auront été examinés, qu'un tour complet d'horizon aura été fait, que nos lecteurs se rendront compte du travail fourni par le personnel de la Mairie et par le Conseil. Nous n'étalerons pas nos difficultés pour demander l'indulgence, mais seulement pour éviter que des jugements un peu téméraires et hâtifs ne soient portés sur notre gestion. Nous aurons atteint notre but si nous réussissons à intéresser nos administrés et à rendre plus vivante la grande famille Clodoaldienne.

Nous continuons avec une activité inlassable, nos réalisations et nous les indiquerons au fur et à mesure sur les prochains bulletins : c'est ainsi que le Conseil Municipal se préoccupe actuellement de l'acquisition dans les plus brefs délais, d'une propriété en vue de son aménagement en colonie de vacances d'été et de placement, pendant l'hiver, d'enfants reconnus déficients par le corps médical.

*Le Maire,*  
F. CHAVETON.

**Enfants à la Campagne** Un des premiers soucis de la Municipalité, dès que les élections de Saint-Cloud lui eurent confié la Mairie, fut de se préoccuper de la manière dont il allait être possible de procurer aux enfants de Saint-Cloud un séjour à la campagne.

Certes, le voisinage du parc et le magnifique réservoir d'air pur qu'il représente rendait peut-être moins nécessaire que dans d'autres communes, moins favorisées à ce point de vue, le déplacement des enfants.

Toutefois, après la longue période de guerre, particulièrement pénible pour les nerfs de nos petits, après le rationnement que nous avons connu et qui n'avait pas encore desserré son étreinte, la Municipalité ne pouvait laisser cette question sans essayer de lui donner une solution satisfaisante.

Il était cependant bien tard, en juillet, pour espérer réaliser une organisation de colonie de vacances qui, on le comprendra, ne peut s'improviser sans courir au-devant de cruels déboires.

Sans prétendre faire « parfait », il fallait cependant faire « au mieux ».

C'est ainsi que, grâce au dévouement des services de la Mairie et spécialement de nos Assistantes scolaires, grâce aussi aux initiatives particulières, plus ou moins aidées et encouragées par la ville, 123 enfants de Saint-Cloud ont pu profiter d'un séjour à la campagne, soit dans des organisations de colonies de vacances, soit dans des familles rurales, où les enfants furent généralement reçus comme « enfants de la maison ».

Il y eut bien quelques réclamations de familles non satisfaites. Il y eut aussi des manifestations de satisfaction auxquelles la Municipalité a été très sensible.

Dans l'ensemble, les enfants ont bien profité de leur séjour à la campagne, c'est une constatation très rassurante et très encourageante.

Toutefois, il doit être possible de trouver pour l'année prochaine, une formule meilleure. La Municipalité s'y emploie activement et a ferme espoir d'arriver à une solution satisfaisante et digne d'une ville comme Saint-Cloud.

*L'Adjoint au Maire,*  
ROLLIN.

**Garderie de Vacances** Mais nombreux étaient les enfants qui, pour une cause ou pour une autre, ne pouvaient être envoyés à la campagne. Il fallait, pour ceux-là, trouver le moyen de les réunir, pour éviter que pendant toute la période des vacances, ils ne soient innocupés et laissés à eux-mêmes, apportant bien souvent aux mamans déjà surmenées, un surcroît de fatigue et de difficultés.

C'est alors que, grâce au concours de personnes particulièrement dévouées, une garderie fut ouverte, à partir du 10 août, à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly.

Plus de 70 enfants d'âge scolaire, garçons et filles, y furent chaque jour accueillis.

Des mères de famille, de grands jeunes gens, de grandes jeunes filles, les encadraient et leur procurèrent jeux et distractions.

Des promenades furent organisées et l'on visita, tour à tour, les Invalides, la Foire de Paris, le Musée Grévin, le Trocadéro, le Château de Versailles, le Luxembourg, sans oublier, pour les petits, le Zoo de Vincennes.

Un goûter venait, chaque jour, leur donner un complément alimentaire appréciable.

A l'occasion de la clôture, une petite séance entièrement montée par les jeunes, apporta la preuve de la satisfaction de tous... et aussi des regrets au sujet de la clôture de la garderie.

Mais les écoles rouvraient leurs portes et le moment était venu pour tous de se remettre sérieusement au travail.

Une période de vacances, bien et joyeusement remplie, ne pouvait que faciliter cette reprise.

Nous sommes heureux de dire ici à toutes les personnes dévouées qui ont si généreusement répondu à l'appel de la Municipalité, un sincère merci et de leur communiquer les remerciements que plusieurs familles ont bien voulu exprimer publiquement.

L'Adjoint au Maire,

ROLLIN.

## Garderie du Jeudi

Devant le succès de la garderie de vacances, aussi tenant compte des desiderata exprimés par plusieurs mères de famille, il fut décidé d'organiser, pour les petits enfants de 3 à 7 ans, une garderie le jeudi.

C'était encore un moyen d'aider les mamans si souvent surchargées en ces temps de ravitaillement difficile et de queues interminables.

Sous l'habile direction d'une Jardinière d'enfants, avec le concours désintéressé de plusieurs mères de famille, chaque jeudi, une cinquantaine d'enfants sont réunis.

Jeux, chants, petits travaux, occupent l'après-midi, un confortable goûter chaud complète le programme.

Il est charmant de voir tous ces petits entourer leur Jardinière, écouter ses avis et ses conseils, s'efforcer de réaliser les petits travaux manuels qu'elle leur enseigne.

Nous attendons beaucoup de cette initiative, d'une part, pour le soulagement des mamans et aussi pour la formation morale des enfants.

La garderie du jeudi se tient à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, de 13 h. 30 à 18 heures.

Les enfants de Montretout sont réunis à l'Ecole Maternelle de la Rue R.-Weil, à 13 h. 15, ceux des Coteaux à l'Ecole des Garçons, boulevard Sénart, à la même heure et conduits à la Garderie, 26, rue Dailly.

L'Adjoint au Maire,

ROLLIN.

## Parrainage des Vieillards

Après avoir porté son attention vers les enfants, et il reste encore beaucoup à faire dans cet ordre d'idées, la Municipalité devait se préoccuper de la situation si pénible des vieillards.

Il n'est pas nécessaire de redire ici la situation tragique de beaucoup d'entre eux, elle est connue de tous nos concitoyens.

Il importe beaucoup plus de chercher à en atténuer la rigueur.

C'est à cette tâche que se consacre le Comité de Parrainage des Vieillards qui, avec le concours de personnes dévouées au grand cœur, se propose, en premier lieu, de donner à nos vieillards la preuve qu'ils ne sont pas oubliés, de leur apporter, dans toute la mesure du possible, quelque douceur et se mettre à la disposition de ceux d'entre eux qui pourraient avoir besoin d'une aide ou d'un service.

Directeurs et directrices des Ecoles publiques et privées, des lycées, dirigeants des groupements de jeunes

(scouts, éclaireurs, etc...), ont promis le concours de tous les jeunes auprès desquels ils ont audience.

Ainsi, tous nos vieillards pourront être visités, aidés, soutenus, par des jeunes qui, au contact de ceux que trop souvent la vie a durement éprouvés, ne manqueront de prendre plus nettement conscience de leur devoir social et de l'esprit de solidarité qui doit unir tous les Français.

Bien entendu, l'effort entrepris demande à être soutenu par tous les Clodoaldiens généreux qui voudront aider le Comité de Parrainage dans son œuvre intéressante.

Dans le cadre du Bureau de Bienfaisance, un Comité composé de Mme LORRAIN, conseillère municipale; M. TESSIER et Mme ARNAUD dans les fonctions de secrétaire, a bien voulu se charger d'organiser cette action et de coordonner toutes les bonnes volontés qui se sont déjà manifestées et qui ne manqueront pas de se révéler dans les prochains jours.

Le Comité accepte naturellement tous dons en argent ou en nature.

On peut s'adresser : soit au Service Social de la Mairie, soit à Mme LORRAIN, 76, rue de Buzenval, soit à Mme ARNAUD, avenue du Maréchal-Foch.

L'Adjoint au Maire,

ROLLIN.

## Chauffage

Dès notre arrivée à la Mairie, la question du chauffage a particulièrement retenu l'attention de la Municipalité et ceci pour deux raisons principales :

- 1° Certitude absolue que le charbon ne pourrait encore être livré en quantité suffisante;
- 2° Inquiétude manifestée à ce sujet d'une façon à peu près générale par la population Clodoaldienne.

Depuis lors, la pénurie d'électricité, due à une sécheresse anormale, est encore venue aggraver la situation.

Nous avons donc mis tout en œuvre pour obtenir par nos propres moyens un *supplément* appréciable de combustible.

Nos démarches ont été rendues spécialement laborieuses par le fait qu'au mois d'août, il était déjà trop tard pour acheter une coupe sur pied et organiser son exploitation avant l'hiver. Il était donc indispensable de trouver du bois déjà abattu. Nous y sommes parvenus, mais avec la condition *sine qua non* d'accepter un lot composé de gros bois et d'une quantité assez importante de charbonnette.

Comme cette dernière condition était impérative, que nous nous trouvions déjà fin août et que le nombre de personnes nous demandant du bois allait en augmentant, aucune hésitation n'était plus permise et nous nous sommes portés acquéreurs, dans les Ardennes, de la coupe de bois indiquée dans notre affiche du 27 septembre 1945.

Le bois annoncé arrive à une cadence un peu moins rapide que celle que nous avions escomptée, par suite de nombreuses difficultés de toutes sortes qui ont pu, heureusement, être surmontées en grande partie les unes après les autres. Malgré ces difficultés sur lesquelles il y aura peut-être lieu de revenir un jour plus en détail, nous avons déjà pu faire expédier à nos administrés, à la date du 1<sup>er</sup> décembre, plus de 2.500 stères de bois.

D'autre part, nous avons pris en temps voulu, toutes dispositions utiles, au point de vue débardage du bois en forêt et transport au lieu d'embarquement, pour que les promesses que nous avons faites puissent être tenues si, comme on nous l'a laissé entendre en haut lieu, les moyens de transport ferroviaires et fluviaux mis à notre

disposition sont augmentés dans le prochain mois à venir.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidé et tout spécialement M. BERTHON qui a bien voulu nous prêter tout son concours pour mener à bien cette lourde tâche, d'abord en allant avec M. CANTIN reconnaître la coupe à pied-d'œuvre, ensuite en nous faisant profiter de ses relations pour aplanir un certain nombre de difficultés que nous avons signalées plus haut.

L'Adjoint au Maire,  
H. LAROUÉ.

## Les Prisonniers

Les rapatriés ont reçu toute l'attention de la Municipalité dès leur retour et le Conseil, dans sa délibération du 21 septembre 1945, a voté les subventions suivantes :

Les rapatriés ont reçu toute l'attention de la Municipalité dès leur retour et le Conseil, dans sa délibération du 21 septembre 1945, a voté les subventions suivantes :

120.000 francs à l'Association des P. G.

15.000 francs aux Déportés Politiques;

7.500 francs aux Réfractaires;

7.500 francs aux Déportés du Travail.

En outre, l'Association des P. G. ayant fondé un service d'achats en commun, la ville a mis à la disposition de celui-ci un local, sis, 3, rue Gounod et les véhicules nécessaires pour le transport des denrées.

Il est opportun de rappeler à tous qu'un bureau spécial a été ouvert à la Mairie, dont le chef se trouve être justement M. CONSTANTIN, le sympathique Président de l'Association des Prisonniers. Ce bureau a pour objet de faire aboutir dans le plus bref délai, toutes les requêtes présentées par les prisonniers et déportés, tant en ce qui concerne les allocations qui leur sont dues que les questions d'habillement, logement, etc...

Des personnes que nous voulons croire mal informées, ont pensé que la ville était intervenue pour la fermeture du Centre d'Accueil de la rue Gounod (Maison Sivrais). Il est nécessaire de donner ici une petite explication :

La Maison Sivrais a été acquise en 1943 pour agrandir le Lycée de filles qui est contigu à cette propriété. Cette acquisition avait été faite avec une aide importante de l'Etat et il n'était pas possible de détourner cet immeuble de son but sous peine d'être mis en demeure de restituer la subvention.

L'Inspection d'Académie et la direction du Lycée de jeunes filles ayant constaté que l'activité du Centre d'Accueil était considérablement réduite, obéissant d'autre part à des ordres de l'autorité supérieure, intervenaient en septembre pour que cette maison leur fut rendue et qu'ils pussent ouvrir, dès la rentrée d'octobre, les nouvelles classes de philosophie qui, jusqu'à présent, avaient fonctionné, non sans inconvénient, comme classes mixtes au Lycée de garçons.

La ville n'est donc intervenue en aucune manière, si ce n'est pour reloger dans un petit pavillon dépendant de la maison Gounod, les bureaux de l'Association et y installer un local pour la Coopérative de cette Association. Elle a même pris à sa charge pendant plusieurs semaines, les frais de nourriture et de logement d'un pensionnaire Clodoaldien, jusqu'à expiration de son congé de convalescence.

Trois semaines après la fermeture du Centre d'Accueil, trois classes fonctionnaient dans la maison Sivrais qui sera toute entière occupée à la rentrée de janvier (sept à huit classes).

La Municipalité a été saisie, à plusieurs reprises, de demandes de l'Association des Prisonniers d'un local plus important qui leur permettrait de s'y réunir au complet et d'y donner des fêtes. Cette question est actuellement à l'étude. La location d'une confortable villa sera certes bien accueillie, mais comportera de gros frais (loyer élevé, entretien, personnel), qui en fin de comptes n'aura pas sa contre-partie pratique. Ne serait-ce pas plus utile, si de nouvelles dépenses doivent être faites, de les employer à soulager des infortunes ? Actuellement, il nous faut faire une place entre le cœur et la raison.

L'Adjoint au Maire :  
R. MONSEL.

**Logements** Par délibération en date du 21 septembre 1945, le Conseil Municipal a décidé de procéder au recensement de tous les locaux inhabités.

Ce recensement a été fait en accord avec le Service des Contributions Directes, qui, dans le courant du mois d'octobre, recueille au sujet des immeubles, tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour les impositions.

Cette façon de procéder a permis de dépister des logements inhabités ou insuffisamment occupés et de loger des familles nombreuses qui vivaient en hôtel, dans des conditions tout à fait déplorables, et de loger également des prisonniers.

Un employé spécialement désigné pour s'occuper de la question du logement est à la disposition du public, aux Services Techniques de la Mairie. Dès qu'un local est signalé comme vacant ou inhabité, il se rend sur place et fait une enquête. Plusieurs locaux ont pu ainsi être attribués.

**Fêtes et Sports** En vue de renouer avec les traditions d'avant la guerre 1939-1945, M. le Directeur Général des Beaux-Arts a bien voulu, sur l'avis favorable de M. l'Architecte en Chef, Conservateur du Domaine National de Saint-Cloud, permettre à la Municipalité d'organiser la fête de septembre dans le bas parc de Saint-Cloud et aux forains de s'y installer comme précédemment.

Nous adressons tous nos remerciements à ces éminents fonctionnaires ainsi qu'au personnel du parc.

Nous remercions également M. l'Inspecteur Chef du Service des Eaux, à Saint-Cloud, ainsi que le personnel fontainier, pour avoir réussi, après cinq ans d'interruption, à faire fonctionner à la perfection les grandes eaux aux cascades et dans le parc.

Nous remercions enfin tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête malgré toutes sortes de difficultés, notamment le Commissaire de Police et son personnel, le service des pompiers, le service de la Croix-Rouge, les services de la Société Ouest-Lumière, le personnel de la Mairie, du garage et de la voirie.

Cette fête, au cours de laquelle différentes manifestations eurent lieu, a laissé un bénéfice appréciable à la ville, au Bureau de Bienfaisance et à la Caisse des Ecoles.

Le bilan financier a donné les résultats suivants :

|                |           |
|----------------|-----------|
| Recettes ..... | 392.844 » |
| Dépenses ..... | 306.104 » |

Excédent des recettes... 86.740 »

Sur cette somme, 52.354 francs ont été versés par moitié à la Caisse des Ecoles Publiques et au Bureau de Bienfaisance. Cette dernière œuvre bénéficiera, au surplus, d'une part de l'impôt spécial qui a été encaissé par les Contributions Indirectes.

La reprise de la fête de Saint-Cloud a été marquée par une activité sportive sans précédent dans notre cité. En effet, les 16, 23 et 30 septembre, avaient lieu respectivement un festival de gymnastique, une fête nautique et une course cycliste internationale.

A cette époque, toute la presse locale a parlé du succès, tant sportif que populaire, de ces manifestations dont il serait superflu de rappeler les détails dans ces colonnes.

Outre l'activité sportive, l'organisation de ces épreuves avait pour but de donner une grande animation à chaque quartier de la ville, source de richesse pour le commerce local.

Les résultats obtenus, la satisfaction des forains et des commerçants, semblent nous avoir donné raison et sont un encouragement pour l'avenir.

L'an prochain, nous espérons pouvoir reprendre ces manifestations sportives et créer de nouvelles. Mais, afin d'établir une meilleure répartition sur le calendrier et aussi une meilleure réparation, nous comptons les présenter à raison d'une par mois.

L'organisation de ces épreuves n'est pas notre seul but et serait d'ailleurs en partie inutile si leur effet de propagande sportive n'était pas complété par des réalisations sur le plan de l'éducation physique.

Aussi, dans ce cadre, avons-nous réalisé des choses importantes, à savoir:

— Augmentation des heures de gymnastique dans les écoles publiques (81 au lieu de 37).

— Vote d'une dépense supplémentaire de 25.000 fr. pour l'aménagement du gymnase municipal.

— Vote des crédits pour la construction d'un terrain scolaire à Montretout.

— Vote pour l'acquisition de terrains aux bords de la Seine, destinés à la construction d'un grand stade municipal.

Aussitôt que possible, les plans de ces terrains et stade seront affichés sur les panneaux municipaux.

Le grand stade sera donc situé aux bords de la Seine, à la hauteur de la rue des Milons. L'importance de cette situation, qui permettra la coopération des sports athlétiques et nautiques, n'échappera à personne. En outre, parfaitement central, il sera d'un accès facile.

Peut-être certains trouveront-ils nos réalisations un peu lentes, mais hélas, nous vivons à une époque où les matériaux sont rares et les difficultés administratives sans cesse croissantes.

Que chacun sache cependant que la Municipalité fera tout son possible pour développer l'éducation physique et les sports. Nous espérons trouver auprès des pouvoirs publics supérieurs, tant à l'échelon départemental que national, une grande compréhension et un encouragement à nos efforts.

Quant à vous, amis lecteurs, vous pouvez nous adresser vos suggestions, elles seront toujours bien accueillies et nous nous efforcerons d'en tirer profit.

L'Adjoint au Maire :

R. MONSEL.

## Réorganisation du Garage Municipal et du Service de Voirie

Par suite de la situation difficile provoquée par l'état de guerre, le garage municipal de Saint-Cloud, comme d'ailleurs ceux des communes voisines, a été, ces dernières années, obligé de procéder à de gros travaux de réparations et d'entretien.

Ce service a donc subi un développement anormal qui a attiré notre attention dès notre arrivée à la Municipalité.

Nous avons constaté qu'il était possible de faire des économies substantielles de l'ordre de Frs : 300.000 et, de plus, qu'une organisation mieux appropriée aux nouvelles circonstances était indispensable.

Nous avons donc décidé de réduire l'effectif du personnel, le ramenant à une plus juste proportion, compte tenu du travail simplifié qui sera maintenant demandé au garage (petites réparations), la plupart des réparations importantes étant effectuées à l'extérieur chez des spécialistes bien outillés.

Il est à noter que ces suppressions d'emplois concernent des auxiliaires, dont certains d'ailleurs nous avaient pressentis pour reprendre leur ancien emploi privé.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire, afin de faciliter la surveillance et d'éviter la dispersion du personnel, de transférer l'atelier, qui avait été aménagé dans les locaux du Service d'Incendie, au garage Municipal.

L'outillage ainsi récupéré, complétera heureusement l'atelier existant, et pour que les mécaniciens puissent y travailler toute l'année dans de bonnes conditions, il a été décidé de couvrir et de fermer correctement cet atelier. Ces travaux sont en voie d'achèvement.

Enfin, en ce qui concerne la voirie, il est apparu nécessaire de scinder le service « garage » du service « voirie », afin de permettre un meilleur contrôle et un travail mieux organisé.

Chaque service est dirigé par un responsable dûment qualifié, lui-même sous la surveillance de l'Ingénieur des Services Techniques.

Les attributions de ces deux Chefs de service ont été nettement déterminées et nous espérons que, dans un avenir proche, nous pourrions noter l'amélioration du fonctionnement de ces Services municipaux.

Nous nous heurtons encore à l'heure actuelle, en dehors de ces questions d'organisation intérieure, à de très grosses difficultés d'ordre matériel.

Le parc automobile est en mauvais état, les véhicules étant très usés par suite du travail intensif qu'ils ont accompli pendant la guerre.

Quant à l'entretien de la voirie proprement dit, il manque encore, par suite des difficultés économiques, la plupart des ingrédients et du matériel nécessaires.

Il ne faut donc pas s'attendre au retour immédiat des conditions d'avant guerre, qui permettaient un entretien régulier et soigné de notre cité, néanmoins, de sérieux efforts sont faits pour que son aspect redevienne normal aussi rapidement que possible.

L'Adjoint au Maire :

SCHREDER.

## Centre d'études économiques et sociales de Saint-Cloud

Un certain nombre de personnes de Saint-Cloud ont bien voulu constituer, dans le cadre de la Maison de la Culture Populaire, un Centre d'Etudes Economiques et Sociales.

L'idée directrice est qu'au moment où les questions économiques et les questions sociales qui leur sont intimement liées, dominent tous les problèmes d'après guerre, il est utile de mettre à la disposition du grand public une documentation qui lui fournisse des éléments précis d'appréciation sur les problèmes de l'heure qui conditionnent la vie du foyer, de la commune et du pays.

On définissait autrefois l'économie politique comme une branche de l'activité humaine ayant trait à la production, à la circulation, à la répartition et à la consommation des biens. Son domaine immense, touche au fond à toute l'activité rationnelle ou calculée de l'homme. Travailler pour gagner sa vie, produire pour vendre, acheter pour consommer ou pour donner, sont des actes économiques.

L'histoire économique est donc vieille comme le monde. Elle comporte une foule de doctrines depuis Moïse jusqu'aux temps modernes. Il n'est pas dans les intentions du Centre de Saint-Cloud de s'appesantir longuement sur les doctrines, la spécialisation moderne, l'émiettement des connaissances, ont conduit finalement les travaux des économistes beaucoup plus vers la recherche et l'analyse des faits que vers l'étude de nouvelles doctrines touchant la conception générale de l'homme et du monde.

Nous resterons donc le plus possible dans le domaine des faits. Par exemple, le mécanisme angoissant des salaires et des prix peut être démontré et scruté à la lumière des événements de la guerre de 30 ans qui sévit depuis 1914. Il nous sera vraisemblablement possible de dégager objectivement certaines lois et de faire prudemment quelques pronostics sur l'avenir immédiat de la vie de nos foyers. De telles questions intéressent toute la population.

L'analyse d'un prix de revient est une mine de renseignements précieux qui permettent notamment d'expliquer une doctrine économique aussi répandue aujourd'hui, mais aussi mal connue, que celle de Karl Marx.

Notre ambition n'est pas de réagir contre telle ou telle tendance ou telle ou telle mystique; mais seulement de documenter et d'expliquer. A cet effet, nous espérons disposer d'un certain nombre de publications et de revues françaises et étrangères, des travaux mensuels du Bureau International du Travail et des Services français de la conjoncture, officiels ou privés, et enfin, de toute documentation émanant des organisations syndicales ouvrières et patronales sur les questions économiques et sociales.

Nous diffuserons nos travaux par des conférences à la Maison de la Culture Populaire, que nous nous efforcerons de rendre aussi peu ennuyeuses que possible et par des résumés qui paraîtront dans le *Bulletin Municipal* qui veut bien nous ouvrir ses colonnes et que nous tenons à remercier bien vivement.

Nous avons eu de différents côtés des encouragements; nous nous sommes aussi heurtés, d'autres côtés, à un scepticisme souriant. Nous essaierons de prouver le mouvement en marchant. Nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, qu'il y a dans la jeunesse actuelle un immense

désir de connaître et de s'instruire. C'est à elle surtout que nous nous adressons; même celle qui n'a pas été entraînée aux travaux scientifiques sait apprécier la probité intellectuelle qui conditionne de tels travaux. Elle peut être assurée qu'à l'échelle beaucoup plus modeste où nous nous plaçons, nous nous efforcerons d'apporter ce même esprit, à l'exclusion de tout préjugé et de toute conception partisane.

H. FONTY.

Saint-Cloud, le 20 Novembre 1945.

## Association des Familles de St-Cloud

L'Assemblée générale de l'Association des Familles de Saint-Cloud réunissait à la Mairie, dimanche dernier, 25 novembre, au cours de la matinée, une nombreuse assistance de pères et mères de famille.

M. le Maire, en acceptant la présidence d'honneur de cette réunion avait tenu à témoigner l'intérêt de la Municipalité pour la question familiale et M. PERNOT, ancien ministre, président de la Fédération Nationale des Familles Nombreuses de France était venu apporter à la jeune Association avec le prestige de son expérience, les conseils les plus éclairés.

Dès le début de la réunion, le Président rappelle en quelques mots les transformations apportées à l'Association créée sous le régime de la loi Gounot et ramenée en 1945 à la forme d'association déclarée régime 1901, en harmonie avec l'ordonnance du 3 mars 1945.

La représentation de l'Association sous ce nouveau régime sera assurée à l'échelle locale par une union privée par le législateur et aux échelons départementaux et nationaux par une union départementale et par une union nationale.

Les nouveaux statuts exposés par M. LANDRE, secrétaire de l'Association, sont approuvés à l'unanimité. Les statuts tiennent compte de la nouvelle législation et comportent en même temps une fusion de l'ancienne Association, loi Gounot et de la section locale de la Confédération Générale des Familles.

Désormais, en Seine et Seine-et-Oise, cette fusion s'est étendue, rendant les Associations solidaires à la fois de la C.G.F. et de F.N.F.N.F. et leur permettant de bénéficier simultanément de la force des deux groupements. M. PERNOT, dans un exposé vivant et prenant tout à la fois, fait ressortir les besoins les plus pressants de la famille qui seront traduits dans les vœux présentés à l'approbation de l'Assemblée et adoptés à l'unanimité. M. le Maire remercie M. PERNOT de sa causerie si intéressante et annonce qu'il envisage dans un prochain avenir des réalisations de nature à satisfaire les familles.

L'Association créée pour aider toutes les familles de Saint-Cloud, se tient à leur disposition pour toutes les questions pouvant les intéresser. Elle souhaite que les familles viennent à elle, nombreuses et s'intéressent à ses créations, notamment à l'organisation prochaine d'une section de l'« Aide aux Mères ». Pour cette œuvre si capitale à l'heure actuelle, l'Association demande tous les concours, bénévoles ou rémunérés. Elle les recevra avec empressement et facilitera la tâche de toutes celles qui ont à cœur de consacrer une partie de leur temps à la famille.

Pour tous renseignements et pour les adhésions, s'adresser à M. RHONÉ, 42, rue des Tennerolles, Saint-Cloud.

## MAISON DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Exposition des Artistes de Saint-Cloud  
du 1<sup>er</sup> Décembre au 31 Décembre 1945

Le samedi 1<sup>er</sup> décembre 1945, la Maison de l'Éducation Populaire, sise 26, rue Dailly, à Saint-Cloud, a entr'ouvert ses portes au public à l'occasion d'une manifestation artistique, présidée par M. le Maire et patronnée par M. Charles OULMONT, hommes de lettres.

Nos peintres, aquarellistes, sculpteurs et graveurs Clodoaldiens ont en effet groupé leurs travaux au rez-de-chaussée de cette maison.

Quelques invités d'honneur, comptant parmi nos meilleurs peintres contemporains, ont bien voulu prêter leur concours à cette exposition dont le nombre des œuvres n'exclut pas la qualité.

En parcourant les différentes salles, on reconnaît les envois de Madeleine LUKA, Suzanne TOURTE, DIGNIMONT, JONAS, Clément SERVEAU et Conrad KICKERT qui cotoient nos artistes locaux, dont certains ont atteint d'ailleurs une notoriété dans les galeries parisiennes les plus réputées.

Une section des moins de 20 ans nous permet d'apprécier l'ébauche de certains talents, notamment parmi les élèves des lycées et cours complémentaires de notre ville.

Cette manifestation a eu un réel succès si l'on en juge par l'affluence du public qui parcourait les salles de cette première exposition de nos artistes clodoaldiens depuis la fin des hostilités. Souhaitons-leur toute la réussite qu'ils méritent. Un pourcentage sur les ventes éventuelles est destiné aux œuvres sociales de Saint-Cloud.

Le samedi 15 décembre 1945, à 15 heures, causerie avec audition par M. Charles OULMONT sur « Gounod et Saint-Cloud ».

Le dimanche 30 décembre 1945, à 15 heures, tirage de la tombola qui comprendra plusieurs peintures comme principaux lots.

## REMISE EN ÉTAT DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis six ans environ, pendant la période des hostilités, le réseau d'éclairage public n'a pu être entretenu normalement par suite d'une part, du manque de matériel et d'autre part, de la suppression d'un grand nombre de foyers, ordonnée en application des prescriptions de la défense passive.

L'une des premières préoccupations du Conseil Municipal a donc été de réaliser le plus rapidement possible, le rétablissement de tout le réseau de l'éclairage public.

Les travaux de remise en état des installations ont été poussés activement. Ils ont consisté essentiellement :

1° Dans la visite et la réfection des câbles d'alimentation souterrains détériorés par le non fonctionnement et l'exécution de certains travaux extérieurs;

2° Dans la remise en état de bon fonctionnement des foyers lumineux.

Ces travaux n'ont pas été exécutés sans quelque difficulté, étant donné la pénurie persistante de matériel de toute sorte et particulièrement des ampoules d'une puissance suffisante pour assurer un éclairage minimum. Pour remédier à ce manque de matériel, nous avons dû récupérer une partie des lampes retirées en 1938, lors de l'équipement du réseau en défense passive.

Nous avons ainsi pu réaliser un éclairage normal des rues de la ville, tout en respectant les instructions sur les restrictions d'électricité limitant la consommation à 50 % de celle d'avant guerre.

Malheureusement, les lampes récupérées ont atteint leur durée maximum de fonctionnement et beaucoup d'entre elles sont actuellement hors d'usage.

La Municipalité se retrouve devant les difficultés rencontrées au cours des travaux de première réfection, en ce qui concerne l'approvisionnement en ampoules, les usines fabriquant ces dernières ayant subi de grands dommages lors des bombardements de la région parisienne.

En outre, des mesures très sévères sur les restrictions d'électricité en ce qui concerne l'éclairage public viennent d'être ordonnées par le gouvernement. La consommation autorisée est fixée à 25 % de celle de 1938, et nous nous voyons dans l'obligation de diminuer le nombre des foyers lumineux.

Le remplacement des lampes détériorées se trouve de ce fait solutionné provisoirement, les lampes des foyers à supprimer pouvant servir à rééquiper ceux qui sont maintenus.

Une répartition judicieuse de ces derniers (escaliers, carrefours, rues à grande circulation), doit quand même atténuer les rigueurs d'une réglementation qui est imposée par les nécessités du moment.

Des recherches de lampes continuent à être faites en vue d'un entretien normal des installations autorisées et d'un retour éventuel et souhaitable à un éclairage normal.

La Municipalité se préoccupe également de confier à une entreprise spécialisée le soin d'entretenir aux meilleures conditions la totalité du réseau afin qu'il ne soit plus nécessaire de recourir à une remise en état coûteuse.

L'Adjoint au Maire,  
J. SCHREDER.

## Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 4 Décembre 1945

Le Conseil,

- 1° Décide de rembourser à deux familles qui en ont fait la demande, les deux tiers du prix de concessions de 15 ans, qu'elles avaient acquises dans le cimetière de Saint-Cloud et qu'elles n'ont pas utilisées;
- 2° Autorise le règlement aux Assurances Sociales de la contribution aux Vieux Travailleurs, prévue par l'ordonnance du 30 décembre 1944 et indique que la dépense sera réglée au moyen d'un crédit ouvert au budget additionnel de 1945;
- 3° Décide d'adhérer au Centre d'Orientation Professionnelle de Versailles, sous réserve qu'une permanence ait lieu chaque semaine à la Mairie de Saint-Cloud où les familles intéressées pourraient trouver tous renseignements utiles. Invite le Maire à faire connaître par voie d'affiche aux familles tout l'intérêt que présente pour leurs enfants cette importante question de l'orientation professionnelle;
- 4° Procède à la révision du contrat d'assurance accidents pour les Sapeurs-Pompiers de la ville. Modifie les taux de garantie pour tenir compte du coût actuel de la vie et autorise le Maire à signer un nouveau contrat;
- 5° Donne son accord en vue de l'approbation pour valoir marché, des mémoires de travaux pour lesquels il n'a pas été possible de passer un marché préalable;
- 6° Accorde une subvention exceptionnelle à une Société de Musique pour lui permettre de remplacer des instruments dérobés pendant l'occupation allemande.  
— Décide, pour toutes les subventions, d'examiner en une seule fois, au début de 1946, toutes les demandes présentées par les diverses sociétés, associations ou groupements de Saint-Cloud et de tenir compte de l'activité, du nombre de membres, des ressources, etc., de chaque société ou groupement.
- 7° Accorde une indemnité exceptionnelle de cherté de vie au personnel communal, dont le traitement brut ne dépasse pas 48.000 fr. par an, dans les conditions fixées, pour le personnel de l'État, par décret du 2 novembre 1945.  
— Emet le vœu que toutes indemnités de cherté de vie accordées au personnel soient fixées en tenant compte des charges de famille;
- 8° Autorise le paiement à la Société de Traitement Industriel des Résidus Urbains, de la majoration fixée par une délibération de l'Assemblée Départementale de la Seine, en date du 5 juillet 1945, approuvée le 14 août 1945 par M. le Préfet de la Seine, pour le traitement des ordures ménagères. Cette majoration ayant effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 1945, une somme importante est à payer; il s'élève énergiquement contre cette façon de procéder

qui consiste à faire payer rétroactivement des dépenses pour lesquelles aucune recette compensatrice n'a pu être prévue. Autorise le Maire à signer, en vue du paiement de la nouvelle redevance, un avenant à la convention intervenue avec la Société, le 11 décembre 1944;

- 9° Décide de rembourser les frais de cantine aux enfants nécessiteux de l'Ecole Primaire privée de Saint-Cloud et de délivrer gratuitement les fournitures scolaires aux enfants nécessiteux de cette même école. Indique que le règlement relatif à ces libéralités sera fait à l'Association Familiale des Ecoles Libres, sur présentation des pièces justificatives, en ce qui concerne les frais de cantine, au prorata du nombre d'élèves de l'Ecole Primaire privée par rapport au nombre d'élèves des écoles publiques pour les fournitures scolaires;
- 10° Emet un avis défavorable à l'approbation du budget additionnel de 1945 de l'Hôpital-Hospice de Saint-Cloud, par suite des incidents regrettables qui se sont produits en cours d'année, ceux-ci dénotant une insuffisance notable de la part de la Direction;
- 11° Emet un avis favorable à l'approbation du compte administratif de l'Hôpital-Hospice de Saint-Cloud pour les opérations de 1944;
- 12° Emet un avis favorable à l'approbation du budget additionnel de 1945 du Bureau de Bienfaisance, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 295.542 francs;
- 13° Emet un avis favorable à l'approbation du compte administratif du Bureau de Bienfaisance pour les opérations de 1944;
- 14° Emet un avis favorable à l'approbation des comptes de gestion du Receveur Spécial de l'Hôpital-Hospice et du Bureau de Bienfaisance pour les opérations financières de 1944;
- 15° Approuve le compte administratif de la Ville pour les opérations financières de 1944, lequel donne à l'état final les résultats suivants:

|              |               |
|--------------|---------------|
| Actif .....  | 16.436.198 40 |
| Passif ..... | 11.900.782 30 |

Excédent de recettes..... 4.535.416 10

- 16° Vote le budget additionnel de 1945 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de 17.922.820 francs;
- 17° Emet un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour les opérations financières de la Ville, effectuées en 1944.
- 18° Décide de payer le loyer de l'immeuble CARPIN (bâtiment de la Perception et des Contributions), au neveu de Madame Veuve CARPIN, devenu propriétaire de l'immeuble;
- 19° Décide de consigner à la Caisse des Dépôts et Consignations, la somme à régler au consort ELMORE pour l'expropriation par la Ville de l'immeuble de « La Tête Noire », destiné à l'agrandissement de la place Georges-Clemenceau;
- 20° Autorise le Maire à faire paraître un *Bulletin Municipal* et approuve le principe de la dépense qui sera déterminée lorsque les premiers exemplaires seront parus;
- 21° Puis, se constituant en comité secret, donne son avis sur diverses demandes d'assistance.

Saint-Cloud, le 6 décembre 1945.

Le Secrétaire de séance,  
A. COLIN.

## NOUVELLES BRÈVES...

### Fêtes de Noël. - Déjeuner des Anciens

— Le déjeuner des Anciens est prévu pour le 30 décembre. Environ 350 déjeuners seront servis à la Salle de Gymnastique et 150 à l'Hôpital et à l'Hospice Lelégard.

### Cantines et Hôpital-Hospice

- Une notable amélioration des menus, tant à l'Hôpital qu'à l'Asile Lelégard, que dans les cantines municipales et cantines scolaires, est à signaler.
- Des travaux sont en cours à l'Hôpital pour que l'isolement parfait des contagieux soit réalisé.
- Des matières grasses améliorent maintenant journalièrement la cuisine de toutes les cantines.
- L'attribution journalière en lait à l'Hôpital a pu être portée de 30 litres à 60 litres. De même à Lelégard, un supplément de pâtes, de café et de confitures a pu être donné à cet établissement.

Le Gérant : ANTOINE BERTHON.

## Travaux

— Malgré les difficultés d'approvisionnement de toutes sortes : manque de ciment, d'émulsion de bitume, etc..., des travaux de pavage viennent d'être entrepris rue de l'Hospice et place du Pas et se termineront par la rue de l'Eglise. En janvier, la rue Lauer sera également refaite.

## Arbres de Noël

Des arbres de Noël sont prévus dans chaque groupe d'école, le samedi 22 décembre. Pour les grands, deux séances au « Régent » sont prévues pour le 20 décembre.

## Course automobile

Une course automobile, dite « Coupe de l'Auto-Route de Saint-Cloud » est prévue pour le printemps prochain. Des démarches sont en cours auprès des Pouvoirs Publics et Automobile-Club pour la réalisation de ce projet.

Cette course coïnciderait avec l'inauguration du tunnel qui doit être livré à la circulation vers le mois d'avril.

## Œuvres sociales

— Du bois de récupération provenant de la démolition des abris de défense passive a pu être distribué à titre gratuit à des personnes se trouvant dans une situation digne d'intérêt.

## Jardins familiaux

— Certains bénéficiaires des jardins ALVAREZ et du Champ de Courses se sont inquiétés de savoir s'il leur serait possible de profiter encore de cet avantage pour l'année 1946. Nous sommes heureux de les rassurer, la Municipalité ayant refusé cette année encore de rendre ces terrains aux propriétaires.

## Masques à gaz

Les retardataires n'ayant pas apporté leur masque à gaz sont priés de le faire d'urgence à la Mairie.

## Centre d'Orientation Professionnelle

La commune vient de donner son adhésion au Centre d'Orientation Professionnelle de Versailles, sous réserve qu'une permanence soit assurée à la Mairie. Des renseignements complémentaires seront donnés par voie d'affiche.

## Gros pain chez les boulangers

Il est rappelé que les boulangers doivent être constamment en mesure de donner du gros pain à leur clientèle et que les clients peuvent exiger que du pain de fantaisie leur soit vendu au poids, au cas où leur fournisseur ne pourrait leur donner de gros pain.

## Transports publics

— La ville est intervenue auprès de la Compagnie du Métropolitain de Paris, réseau de surface, pour que des abris soient construits au départ des lignes d'autobus 72 et 75. Elle a demandé également le rétablissement de la ligne d'autobus 44 et sa prolongation jusqu'au carrefour Magenta.

## AVIS IMPORTANT

Notre bulletin sera ouvert désormais à toutes les Associations, tous les organismes, toutes les collectivités qui auront à faire paraître des avis ou des communiqués intéressant la population clodoaldienne.